

INSTITUT AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

COMMUNAUTÉ MONDIALE DE PRATIQUE

Série de dialogues politiques

UN DÉVELOPPEMENT SANS FRONTIÈRES: TIRER PARTI DE LA DIASPORA AFRICAINE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Notes à l'intention des décideurs politiques



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



AFRICAN DEVELOPMENT
INSTITUTE
INSTITUT AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

AUTEURS PRINCIPAUX/COORDONNATEURS :

Prof. Kevin Chika Urama, FAAS,
Chef économiste et Vice-président chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances¹

Dr. Eric Kehinde Ogunleye,
Chef de division, Division de la gestion des politiques¹

AUTEURS CONTRIBUTEURS :

Dr. Seedwell Hove, Chargé en chef du renforcement des capacités¹
M. Attoumane Bacar Saindou, Chargé principal du renforcement des capacités¹

Dr. Njeri Wabiri, Chargée principale du renforcement des capacités¹

M. Nkoanyane Sebutsoe, Chargé supérieur du renforcement des capacités¹

M. Chidiebere Ibe, Chargé supérieur du renforcement des capacités¹

M. Daniel Yeboah-Forson, Chargé supérieur du renforcement des capacités¹

Mme Susan Lado, jeune professionnelle¹

MEMBRES DU COMITÉ DE RELECTURE :

Dr. Abraham Nwankwo, consultant et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Dr. Edouard Nsimba, consultant et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

M. Etienne Yemek, consultant et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

M. Gibril Faal, Directeur, directeur – GK Partners, et Professeur invité en pratique, London School of Economics, Royaume-Uni.

Prof. Ibi Ajayi, professeur d'économie à l'université d'Ibadan, consultant et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Prof. Jimmy Adegoke, professeur de géosciences, université du Missouri-Kansas City, Missouri, États-Unis.

M. Johan Krynauw, consultant et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Mme Manqindi Phumza, coordinatrice principale de programmes et politiques, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau de liaison spécial auprès de l'Union africaine, Éthiopie.

¹ Institut africain de développement, Banque africaine de développement, Côte d'Ivoire

Dr. Mariam Umarji, consultante et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Dr. Mohamed Awil, Directeur, African Diaspora Policy Centre, La Haye, Pays-Bas.

Hon. Mohamed Boussaid, consultant et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

Hon. Seth Terkper, consultant et membre du corps enseignant de l'Académie de gestion des finances publiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement.

La note à l'intention des décideurs doit être mentionnée en tant que citation: Groupe de la Banque africaine de développement (2022) : Note à l'intention des décideurs, Développement sans frontières : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique. Contributions de la Banque africaine de développement, Communauté mondiale de pratiques (G-CoP) sur le Développement sans frontières : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique, décembre 2022 [Urama, K.C ; Ogunleye, E.K; Hove, S; Saindou, A.B; Sebutsoe, N.; Ibe, C; Yeboah-Forson, D; Lado, S. P. (Eds)]. Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.

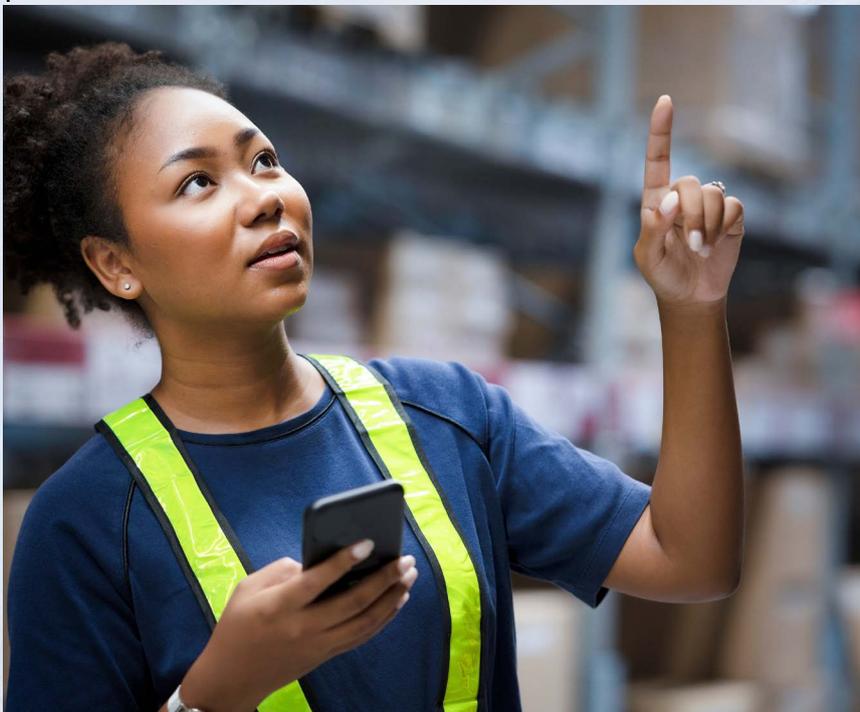


Table des matières

REMERCIEMENTS	5
1. CONTEXTE	7
2. OPTIONS POLITIQUES	10
2.1 TITRISATION DES TRANSFERTS DE FONDS	10
2.1.1 POLITIQUES À COURT TERME	10
2.1.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	10
2.2.3 POLITIQUES À LONG TERME	11
2.2. OBLIGATIONS DESTINÉES À LA DIASPORA	11
2.2.1 POLITIQUES À COURT TERME	11
2.2.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	12
2.2.3 POLITIQUES À LONG TERME	12
2.3 PROMOTION DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	12
2.3.1 POLITIQUES À COURT TERME	12
2.3.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	13
2.3.3 POLITIQUES À LONG TERME	13
2.4 RECHERCHE, INNOVATION, CONNAISSANCE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	13
2.4.1 POLITIQUES À COURT TERME	13
2.4.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	14
2.4.3 POLITIQUES À LONG TERME	14
2.5 FUITE DES COMPÉTENCES	14
2.5.1 POLITIQUES À COURT TERME	14
2.5.2 POLITIQUES À MOYEN TERME	14
2.5.2 POLITIQUES À LONG TERME	15
3. CALENDRIER, CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES	16
4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	17
5. CONCLUSION	18

Remerciements

Le 10e dialogue de la Communauté mondiale de pratiques (G-CoP) sur le Développement sans frontières intitulé : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique s'est tenu les 1er et 2 décembre 2022 pour les délégués de l'hémisphère occidental et ceux de l'hémisphère oriental, respectivement. Le sommet a été organisé conjointement par l'Institut africain de développement du Groupe de la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

L'événement a été organisé par l'Institut africain de développement du Groupe de la Banque africaine de développement sous la direction du professeur Kevin Chika Urama, économiste en chef par intérim et vice-président du complexe de gouvernance économique et de gestion des connaissances du Groupe de la Banque africaine de développement. Il a été assisté par des collègues du Groupe de la Banque africaine de développement, notamment Mme Temilola Visser-Mabogunje – Conseillère, Engagement des parties prenantes, Bureau du président; Dr Njeri Wabiri – Chargé principal du renforcement des capacités, Institut africain de développement; Dr Eric Ogunleye, directeur, Division de la gestion des politiques, Institut africain de développement; Dr Seedwell Hove – Chargé en chef du renforcement des capacités, Institut africain de développement; Mr Chidiebere Ibe – Chargé supérieur du renforcement des capacités, Institut africain de développement; Mme Yuna Choi, Chargée supérieure des relations extérieures et de la communication, Bureau de représentation extérieure de l'Asie; Kamaria Badirou, Assistante d'équipe, Division de la gestion des politiques, Institut africain de développement; et Mme Samah Shettah, Consultante, Institut africain de développement.

Le rapport a bénéficié des apports, des contributions et du soutien des partenaires et des institutions participantes représentées par : Son Excellence Albert Muchanga, commissaire pour le Développement économique, le Commerce, le Tourisme, l'Industrie et les Minéraux; l'ambassadrice Hilda Mafudze, représentante permanente de l'Union africaine aux États-Unis d'Amérique; Mme Betty Mupenda Wangozi, directrice par intérim, Direction des citoyens et des organisations de la diaspora, Commission de l'Union africaine; l'ambassadrice Rama Yade, directrice principale, Centre pour l'Afrique et chercheuse principale, Centre pour l'Europe, Conseil atlantique; M. David Doepel, ancien vice-recteur adjoint chargé de la recherche et de l'innovation, Université Murdoch, Australie-Occidentale; Emmanuel K. Akyeampong, professeur d'histoire Ellen Gurney et d'études africaines et afro américaines, Directeur de la faculté Oppenheimer du Centre d'études africaines de l'université de Harvard; Ashiwel S. Undieh, Professeur en neurosciences et pharmacologie, City University of New York (CUNY); Dr Aloysius Uche Ordu, chercheur principal et directeur de l'Initiative pour la croissance en Afrique, Programme pour l'économie mondiale et le développement, Brookings Institution; Professeur Soji Adelaja, John A. Hannah Professeur émérite, Université d'État du Michigan; Prof. Alex Ezeh, professeur de Santé mondiale, Dornsife School of Public Health, Drexel University; Prof. Jimmy Adegoke, professeur de Géosciences, University of Missouri-Kansas City; M. Romi Bhatia, conseiller principal en finance et investissement, stratégie d'engagement et de diaspora, USAID; l'ambassadrice (Dre) Erieka Bennett, chef de mission, Diaspora Africa Forum; Dr Awil Mohamoud, directeur, African Diaspora Policy Centre; et des représentants d'organisations de la diaspora en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie.

Nous remercions également l'équipe du Groupe de la Banque africaine de développement qui a soutenu le dialogue sur les politiques. Il s'agit de Mme Tania Sede Adjagan, assistante en communication unifiée, Technologie de l'information d'entreprise; Mme Dhouibia Dorsaf, assistante en communication unifiée, Technologie de l'information d'entreprise; et Mme Kamaria Bandirou, assistante d'équipe, Institut africain de développement.



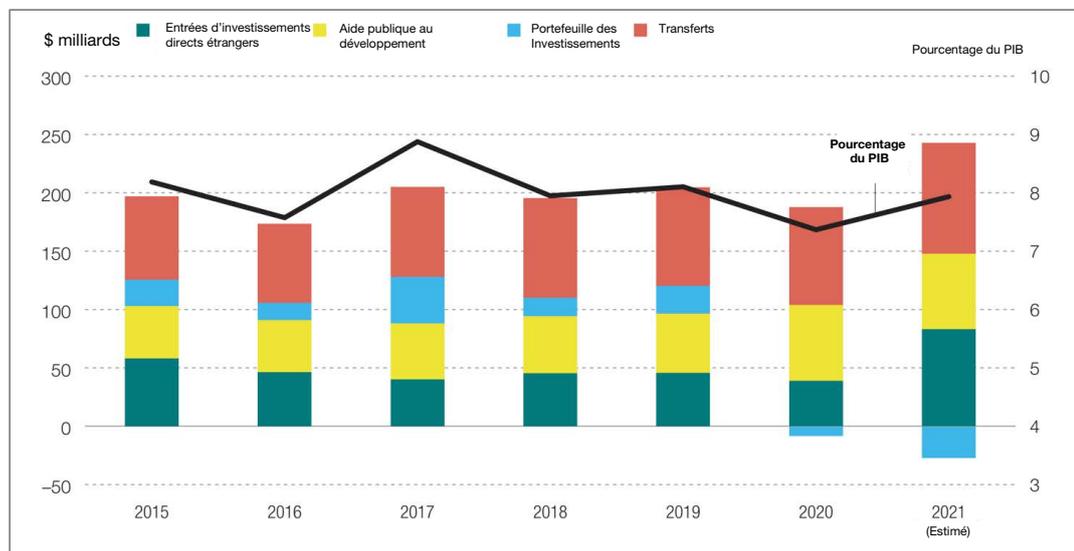
1. Contexte

- Le développement de l'Afrique demeure à la traîne par rapport à celui d'autres continents. Ce phénomène s'explique en partie par le faible développement du capital humain et économique du continent ainsi que par la migration de professionnels qualifiés hors du continent. Selon les estimations de l'Union africaine, environ 70 000 professionnels qualifiés émigrent d'Afrique chaque année.
- La plupart des migrants d'origine africaine vivant en dehors de la région résidaient en Europe (11 millions), en Asie (près de 5 millions) et en Amérique du Nord (environ 3 millions) en 2020. Des millions de personnes d'origine africaine vivent hors des frontières du continent africain, apportent une contribution considérable au développement de leur pays de résidence.
- Tous les Africains vivant en Afrique, les migrants vivant hors d'Afrique et les personnes d'ascendance africaine vivant sur d'autres continents constituent l'Afrique mondiale et ont la volonté profonde de bâtir l'Afrique dont ils rêvent.
- Des possibilités économiques limitées poussent de nombreux Africains à migrer vers l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie en quête de meilleurs débouchés économiques. Les problèmes de sécurité, les répercussions d'une mauvaise gouvernance (incitations politiques inadéquates, manque d'infrastructures), les effets néfastes du changement climatique et les conflits sociopolitiques sont autant de facteurs supplémentaires qui expliquent le taux de migration élevé que connaît l'Afrique et qui contribuent à la fuite des cerveaux.
- L'impact de la fuite des cerveaux se fait particulièrement sentir dans le secteur public, notamment dans le secteur de la santé, en raison d'une pénurie importante de médecins, d'infirmiers et d'autres travailleurs de la santé. L'on estime à environ 2 milliards d'USD la perte enregistrée annuellement par l'Afrique dans le seul secteur de la santé, en raison de la fuite des cerveaux.
- Les pertes de compétences spécialisées obligent les pouvoirs publics à augmenter encore les dépenses liées à l'éducation et à la formation afin de compenser les départs. Le pourcentage important de fuite des cerveaux affaiblit davantage les institutions africaines et la gouvernance démocratique, ce qui affecte la formulation et la mise en œuvre de politiques adéquates visant à promouvoir le développement économique. Les migrants en situation irrégulière posent également de gros problèmes aux pays d'accueil.
- Des politiques financières et commerciales sont nécessaires pour orienter une grande partie de ces flux importants vers le développement du marché intérieur du capital et des finances. Il s'agit de flux d'investissement qui ajoutent de la valeur à la production actuelle de base ou rudimentaire, créent un environnement financier et réglementaire propice à l'investissement, et génèrent des rendements compétitifs à partir d'obligations et d'instruments de capitaux propres négociables sur le marché.
- Par ailleurs, les migrations ont stimulé les flux de capitaux, en particulier les transferts de fonds par la diaspora africaine pour un montant atteignant 96 milliards d'USD vers les pays africains en 2021, et couvrant principalement les dépenses à titre de consommation et d'investissements socioéconomiques qui profitent aux membres de la famille et aux communautés.
- À l'ère de la quatrième révolution industrielle, les contributions proactives au développement dans tous les secteurs ne sont plus conditionnées par la situation géographique ou le pays de résidence. Les membres de la diaspora africaine contribuent de manière proactive au développement de l'Afrique à partir du pays de résidence de

leur choix, que ce soit en Afrique ou à l'étranger. Toutefois, le continent ne tire pas encore pleinement profit des avantages de sa diaspora pour un développement durable et inclusif.

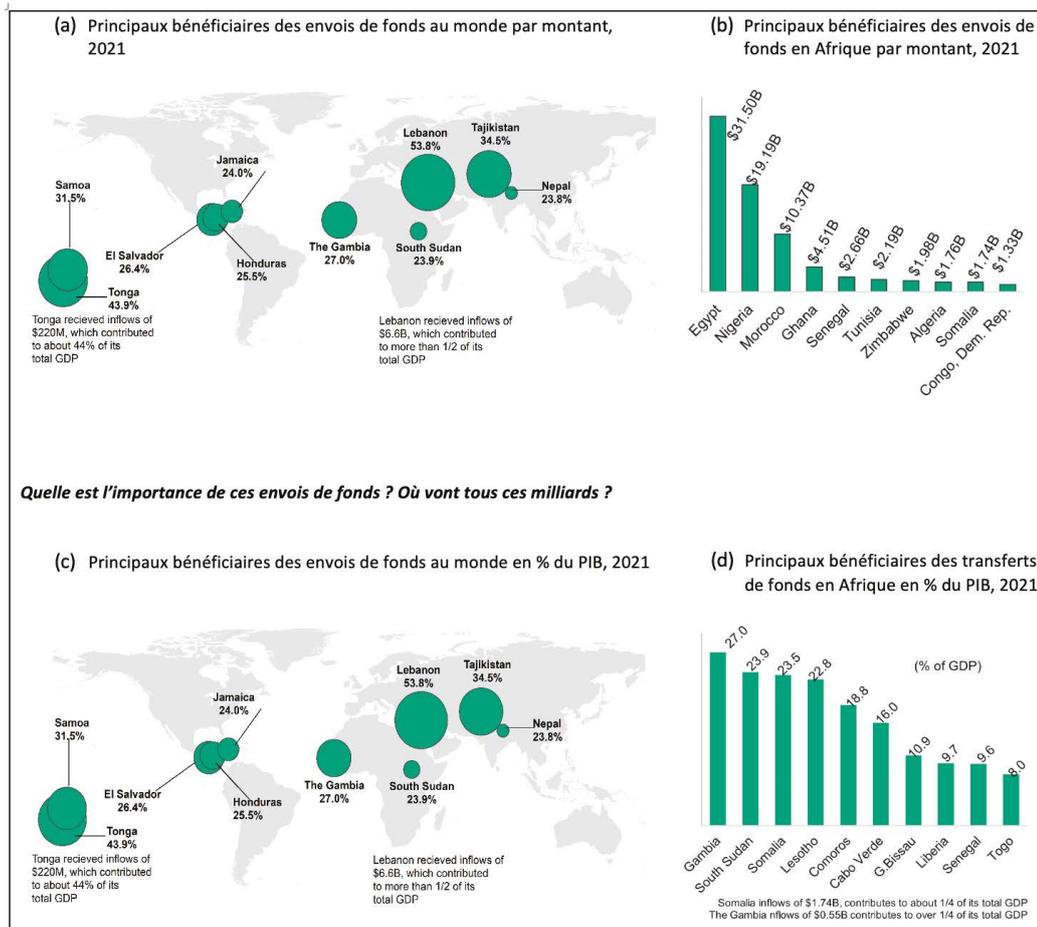
- Des problèmes des questions se posent sur la manière dont les pouvoirs publics peuvent tirer profit du défi de la migration sur le continent, sur la manière dont le pouvoir de la diaspora africaine peut être mis à profit pour un développement inclusif et durable de l'Afrique. Pour aborder ces problèmes et ces questions, l'Institut africain de développement a organisé un dialogue sur les politiques dans le cadre de son 10e séminaire de la Communauté mondiale de pratiques (GCOP) intitulé « Développement sans frontières : Tirer parti de la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique », les 1er et 2 décembre 2022, à l'intention des délégués respectifs des hémisphères occidental et oriental.
- Les délégués ont souligné, entre autres, que la diaspora africaine peut considérablement élargir et améliorer de différentes manières sa contribution au développement de l'Afrique. Par exemple, elle pourrait exploiter le potentiel des transferts de fonds vers le continent. Les transferts de fonds ont dépassé les autres flux financiers, notamment l'aide publique au développement (APD), l'investissement direct étranger (IDE) et les investissements de portefeuille étrangers, pour s'établir comme les sources de flux extérieurs les plus considérables et les plus régulières en Afrique (figure 1). En 2021, le montant total des transferts de fonds vers l'Afrique s'élevait à 96 milliards d'USD.
- Comme les transferts de fonds constituent une source de revenus stable et compte tenu de leur importance croissante, de nombreux pays à travers le monde les exploitent pour leur développement (Figure 2).
- Le présent résumé est une illustration des principales actions politiques visant à libérer et optimiser le potentiel de la diaspora africaine.

Figure 1: Flux financiers vers les pays africains en pourcentage du PIB 2015-2021



Source: Statistiques de la Banque africaine de développement et calculs des services en supposant une aide publique au développement constante entre 2020 et 2021

Figure 2: Principaux bénéficiaires des transferts de fonds en 2021



Source: Knomad, Banque mondiale (2022) et Calculs des services de la Banque

2. Options politiques

- Les Options politiques proposés pour libérer et optimiser le potentiel de la diaspora africaine en faveur de la croissance inclusive et du développement durable de l'Afrique sont regroupés en cinq domaines clés : la titrisation des transferts de fonds; les obligations de la diaspora; la promotion du commerce et de l'investissement; la recherche, l'innovation, le transfert de connaissances et de technologies; et la fuite des compétences; à poursuivre à court terme (d'ici 2025), à moyen terme (d'ici 2028) et à long terme (d'ici 2030).

2.1 Titrisation des transferts de fonds

2.1.1 Politiques à court terme

- Établir une différence entre les titrisations des transferts de fonds et les autres éventuelles titrisations de flux futurs en Afrique.
- Harmoniser et réduire les exigences en matière d'obligations et de capitaux afin de faciliter l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et, ainsi, réduire les coûts et élargir les marchés financiers nationaux.
- Offrir à la diaspora des incitations fiscales pour leurs transferts de fonds, plutôt que de taxer ses membres. Taxer les transferts de fonds augmente leur coût, pénalise les migrants pauvres et leurs familles, notamment dans leur pays d'origine, et contribue à faire des transferts de fonds, des flux encore plus clandestins.
- Établir des partenariats avec d'autres institutions de financement du développement et des banques étrangères et nationales afin de mettre en place des instruments innovants visant à titriser les transferts de fonds de la diaspora.
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays africains sur tous les aspects de la titrisation des transferts de fonds, notamment les cadres juridiques, financiers et l'atténuation des risques.
- Fournir un soutien continental à la Banque d'exportation et d'importation africaine (AFREXIM Bank) et aux efforts d'autres banques d'exportation et d'importation en matière de titrisation pour aider à améliorer l'adoption et l'utilisation de leurs installations.
- Fournir un soutien pour la mise en œuvre du mécanisme de financement novateur de RemitAid Remittance Match Funding, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif de l'Union africaine en février 2022.

2.1.2 Politiques à moyen terme

- Mettre en place des instruments novateurs afin de titriser les transferts de fonds de la diaspora, de réduire les coûts de transaction, d'accroître l'efficacité, de réduire les risques sur le marché des transferts de fonds, faciliter la fourniture de services bancaires flexibles et réactifs aux nouveaux et petits opérateurs de transfert d'argent, et élargir le flux des transferts de fonds.
- Faciliter la canalisation de plus de flux des transferts de fonds vers des investissements plus productifs et générateurs de revenus qui permettent d'atteindre les objectifs de développement social et économique souhaités par les pays d'Afrique.

- Normaliser le processus de titrisation des transferts de fonds afin de tenir compte de la nature complexe du processus financier impliqué.
- Élaborer des lignes directrices, des cadres et des instruments juridiques pour atténuer les risques.

2.1.3 Politiques à long terme

- Mettre en place des mécanismes de réduction des risques afin de favoriser l'adoption d'obligations destinées à la diaspora et d'opérations de titrisation.
- Mettre en place de nouvelles institutions de réglementation des marchés financiers ou renforcer les institutions existantes.
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays africains sur tous les aspects de la titrisation des transferts de fonds, notamment les cadres juridiques, financiers et l'atténuation des risques.
- Mettre en place des agences de notation nationales et régionales pour réduire le coût élevé de la titrisation de la dette et aider les pays à utiliser les flux de transfert de fonds pour améliorer la notation de leur dette souveraine.

2.2. Obligations destinées à la diaspora

2.2.1 Politiques à court terme

- Soutenir la mise en œuvre des obligations destinées à la diaspora et d'autres produits d'investissement de portefeuille énoncés dans le cadre de l'Union africaine pour la Société financière de la diaspora africaine (ADFC) en tant que projet legs sur l'investissement de la diaspora.
- Mettre en place des structures institutionnelles, faisant partie des organismes de réglementation, pour engager de manière stratégique la diaspora dans différentes formes d'investissement de portefeuille en Afrique, y compris les obligations destinées à la diaspora.
- Renforcer les capacités du personnel pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur la diaspora en apportant un soutien essentiel aux ambassades, aux organisations de la diaspora et à d'autres acteurs étatiques et non étatiques afin d'améliorer le profil socioéconomique des populations de la diaspora multigénérationnelle.
- Promouvoir et soutenir la mutualisation des ressources de la diaspora pour investir dans une gamme diversifiée d'instruments financiers, y compris les obligations de la diaspora.
- Les PMR devraient numériser la collecte des données afin d'améliorer la collecte et le stockage des données et de sécuriser les données en vue de la prise de décision.
- Les institutions multilatérales, à l'instar de la BAD, peuvent favoriser les collaborations entre les PMR afin de faciliter le partage d'expériences entre pairs sur le marché des obligations destinées à la diaspora. Les pays qui ont l'intention d'émettre des obligations similaires peuvent se rapprocher de ceux qui ont réussi afin d'en tirer des enseignements.
- Établir des protocoles pour une utilisation efficace et efficiente des produits des obligations destinées à la diaspora pour des investissements productifs afin de stimuler une croissance inclusive et un développement durable dans les pays africains.

2.2.2 Politiques à moyen terme

- Engagement continu avec les investisseurs de la diaspora sur une stratégie de développement à long terme claire pour le pays, comprenant la couverture des relations conventionnelles d'investissement dans les bureaux de la dette publique et les programmes de promotion préalables à une émission financière à l'étranger.
- Élaborer des cadres réglementaires solides ou les renforcer en vue d'organiser le marché des obligations destinées à la diaspora. Il est crucial d'améliorer des cadres réglementaires, et les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle plus important en mettant en place un environnement propice pour attirer les fonds de la diaspora.
- Élaborer et lancer des obligations inclusives destinées à la diaspora qui permettront à tous les Africains de la diaspora et aux personnes d'ascendance africaine de participer, quelle que soit la taille des fonds investis, par le truchement d'intermédiaires tels que les gestionnaires de fonds qui agiront comme « agrégateurs ».
- Établir un partenariat avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) pour réaliser une étude de référence visant à accélérer la mise en œuvre et le fonctionnement des obligations destinées à la diaspora et d'autres formes de programmes et de produits d'investissement de portefeuille de la diaspora dans les pays africains.

2.2.3 Politiques à long terme

- Compte tenu de l'existence de « diverses structures d'obligations destinées à la diaspora », le secteur privé pourrait piloter la conception de produits d'investissement innovants et inclusifs, et les réaliser afin de tirer parti de la tarification inclusive et des niveaux d'épargne des différentes catégories de revenus de la diaspora.
- Concevoir des projets d'investissement intelligents sur le plan climatique avec le produit des obligations destinées à la diaspora. Cela contribuera de manière significative à renforcer la résilience.

2.3 Promotion du commerce et de l'investissement

2.3.1 Politiques à court terme

- Mettre en place des cohortes de champions nationaux (axés sur des secteurs distincts) afin d'accélérer les politiques de promotion du commerce et de l'investissement. Il faudrait, à cet égard, faire de la diaspora le point central entre les institutions de financement du développement et les décideurs politiques.
- Adopter une stratégie de marketing rigoureuse à dessein pour attirer une partie de la richesse, approfondir les marchés financiers nationaux et l'expertise technique des immigrés à des fins de développement et utiliser cette approche pour réduire l'asymétrie de l'information sur le marché.
- Soutenir le renforcement des investissements directs de la diaspora (IDD) et de leurs activités de commerce culturel actuels, et exploiter le rôle du secteur privé, des organisations de la diaspora et des entreprises sociales dans la création de mécanismes d'investissement ou d'une réserve de projets dans lesquels la diaspora peut investir.
- Organiser des conférences et de séminaires intercontinentaux sur le continent pour la diffusion des connaissances et l'enrichissement mutuel, et soutenir la tenue de telles assises, notamment en intégrant la promotion des investissements de la diaspora dans les politiques, les stratégies et les mesures d'incitation actuels en matière d'investissements étrangers.

2.3.2 Politiques à moyen terme

- Collaborer avec les organisations de la diaspora pour mobiliser et sélectionner des projets susceptibles d'attirer des financements, sous le parrainage de la diaspora africaine, en vue de les soumettre à l'examen du Forum sur l'investissement en Afrique.
- Établir des règles et des systèmes juridiques clairs et transparents qui favorisent le commerce et l'investissement, permettant ainsi de mieux saisir les possibilités d'investissement sur le continent africain.
- Inciter les pays à créer des ministères ou des directions de la diaspora et à nommer des agents de liaison dans leurs ambassades afin de favoriser la participation de la diaspora à la conception et à la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement dans les pays.
- Mettre en œuvre des réformes politiques appropriées pour réduire les risques liés aux investissements et améliorer le climat des affaires dans leurs économies afin d'attirer les flux d'investissement en Afrique.
- Organiser des activités de commerce et d'investissement réciproques entre les milieux d'affaires locaux et les communautés de la diaspora comme moyen concret de promouvoir et de faciliter le commerce et l'investissement.

2.3.3 Politiques à long terme

- Modéliser les systèmes informels d'échange d'informations et créer, en faveur de la diaspora, des banques de renseignements (comme les centres d'information sur les entreprises africaines ou les unités de gestion de la dette du ministère des Finances ou des relations avec les investisseurs) qui apporteront un éclairage sur les créneaux d'investissement prometteurs, le rendement escompté et la démarche en vue de la prise d'une décision d'investissement plus éclairée.
- Légiférer sur les tarifs d'investissement préférentiels, les taxes et les incitations pour les investisseurs de la diaspora qui ont un intérêt avéré dans la réussite des échanges commerciaux avec et au sein des pays africains.
- Travailler avec des partenaires tels que le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), l'AFREXIMBANK et d'autres institutions pour renforcer les systèmes de paiement et de règlement africains afin de faciliter les flux commerciaux et d'investissement à travers le continent.
- Collaborer avec l'Organisation internationale pour les migrations, et des organisations bien établies de la diaspora, pour la mise en place d'une base de données interopérable et d'une plateforme d'informations permettant d'identifier correctement les entreprises de la diaspora africaine, y compris les différentes communautés de celle-ci, afin de leur apporter le soutien nécessaire.

2.4 Recherche, innovation, connaissance et transfert de technologie

2.4.1 Politiques à court terme

- Identifier et impliquer (au niveau national) les citoyens de la diaspora ayant à leur actif des réalisations scientifiques et technologiques remarquables et identifier les besoins au niveau des pays afin de faciliter le déploiement de l'expertise de la diaspora en fonction de la demande.
- Travailler avec l'Union africaine, les États membres, la diaspora africaine et les partenaires au développement pour créer un Fonds africain de développement des connaissances et des capacités (KCDF) d'une valeur de 100 milliards d'USD, détenu par des Africains, basé en Afrique, et doté d'une agence de recherche continentale.

- Créer une Fondation pour la recherche scientifique en Afrique afin de promouvoir les connaissances scientifiques, l'innovation et le transfert de technologie via l'administration de capitaux issus du Fonds africain de développement des connaissances et des capacités (KCDF).

2.4.2 Politiques à moyen terme

- Consacrer des ressources financières et humaines à la recherche d'informations, à la conception et à la mise en place d'une base de données de ressources scientifiques de la diaspora basée sur le cloud, avec une flexibilité intégrée pour refléter l'évolution du savoir-faire et, si possible, le taux de transfert de connaissances enregistré par les Africains intéressés de la diaspora.

2.4.3 Politiques à long terme

- Collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD ou d'autres organisations internationales pour la création d'un programme dénommé « Diaspora Connect Program » (DCP) axé sur la mobilisation des investissements auprès de la diaspora pour des infrastructures de santé de qualité et l'industrie pharmaceutique en Afrique.
- Faire connaître (sur les réseaux sociaux) une initiative de transfert de connaissances axée sur la science, la technologie et le développement durable.

2.5 Fuite des compétences

2.5.1 Politiques à court terme

- Tirer parti de la dématérialisation, dont le potentiel d'extension des programmes de transfert de connaissances et d'investissement dans les innovations technologiques est vaste; elle offrira à la diaspora, même résidant à l'étranger, de nouvelles voies efficaces pour étendre et renforcer leur contribution au développement de l'Afrique.
- Apporter un soutien aux programmes, projets et initiatives visant à combler les disparités d'information et à fournir des renseignements sur les différentes opportunités d'investissement en Afrique.
- La Banque africaine de développement (BAD) devrait établir un Conseil consultatif de haut niveau du président sur la diaspora africaine (PACAD) au bureau du président de la BAD. Ledit Conseil, en plus de servir de groupe de réflexion sur les engagements de la diaspora africaine, sera également chargé de formuler et d'élaborer des protocoles de mise en œuvre et des paramètres d'évaluation de la réussite.
- Lancer chaque année des appels à la recherche pour encourager les universitaires et les praticiens de la diaspora à retourner dans leur pays d'origine et dans d'autres pays africains pour y partager leurs recherches, leurs connaissances et leur savoir-faire.

2.5.2 Politiques à moyen terme

- Collaborer avec des partenaires tels que l'Association des Universités africaines (AAU) pour améliorer la plateforme en ligne d'une communauté virtuelle modérée regroupant des chercheurs et professionnels africains de la diaspora et du continent. Cette collaboration vise à promouvoir le réseautage professionnel entre les disciplines et l'échange d'informations sur les possibilités de bourses d'études, de stages, de formations et d'autres opportunités similaires.
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'attraction de talents et des politiques budgétaires qui offrent des incitations au retour de la diaspora.
- Décentraliser la cartographie des bases de données pour créer des fonds et des stratégies d'innovation spécialisés pour les jeunes.

- Intégrer le transfert de capital humain de la diaspora aux politiques sectorielles, en particulier les politiques d'emploi au niveau national.
- Soutenir la fuite des compétences par l'entrepreneuriat et l'investissement de la diaspora afin d'exploiter la richesse, les connaissances, l'expertise et les réseaux de la diaspora et de les canaliser efficacement vers le secteur des PME.
- Conformément au Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM), les pouvoirs publics devraient mettre en œuvre le vote et la représentation de la diaspora pour favoriser la participation active des diasporas dans les processus de gouvernance politique en Afrique et dans leurs pays de résidence. Cela permettrait d'intégrer les valeurs, les cultures et les aspirations africaines en matière de développement à l'élaboration des lois et des politiques publiques, en Afrique et à l'étranger.
- Reconnaître que la diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine constituent la sixième région de l'Afrique et en adopter le principe, les pays tenant chacun sa diaspora pour une région non territoriale.
- Créer des pôles d'innovation dans chaque pays africain.
- Investir dans des mécanismes qui permettent de ramener l'expertise et les talents sur le continent grâce à des déploiements axés sur la demande.
- La BAD devrait envisager la désignation d'un conseiller au sein du bureau de l'économiste en chef/vice-président de la BAD pour lancer de tels forums et les coordonner afin d'assurer un dialogue durable entre la diaspora africaine dans le monde, leurs collègues sur le continent, l'Union africaine, la BAD et les PMR.
- Créer un nouveau circuit/instrument pour la mobilité des talents intra-africains afin de contribuer à soutenir une intégration régionale plus solide dans toutes les professions. Le programme de mobilité académique intra-africaine soutenu par l'UE en est un exemple.

2.5.2 Politiques à long terme

- Les pouvoirs publics doivent mettre en place des mesures incitatives à dessein pour que la diaspora établisse, par exemple, des centres de recherche, des laboratoires pharmaceutiques, etc., dans les pays africains.
- Créer de solides forums de recherche pour faire revenir les diasporas sur le continent africain tout en les érigeant en mentors ou mentors virtuels à même d'encourager la fuite des compétences.
- Le Groupe de la Banque africaine de développement devrait mettre en place un programme de bourses pour les membres éminents de la diaspora, ouvert et compétitif, dans des domaines spécifiques, à savoir l'économie, les affaires, la technologie, les systèmes électriques et le changement climatique.
- Mettre en place un programme d'échange et de stages professionnels (PCIEP) à la BAD, dans le cadre duquel des professionnels chevronnés de la diaspora africaine travaillant dans des institutions de recherche, des universités et des entreprises majeures aux États-Unis, au Canada, en Europe ou ailleurs, faciliteront les possibilités de formation pour de jeunes personnes soigneusement sélectionnées.
- Créer une communauté virtuelle de la diaspora africaine, comprenant des universitaires, des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, dans le cadre du programme de dialogue sur les politiques de la Communauté mondiale de pratiques (G-CoP) de la Banque.

3. Calendrier, conception et mise en œuvre des politiques

- Les pays et les parties prenantes de la diaspora devraient accorder une attention particulière à la conception des politiques, à leur séquençage et au moment de leur mise en œuvre. Mal conçues, les politiques risquent d'être inefficaces à produire les résultats économiques souhaités, indépendamment de leur potentiel théorique.
- Même si certaines politiques ont pu fonctionner ailleurs, chaque pays doit tenir compte de son contexte pour les mettre en œuvre.
- Lorsqu'elles visent à exploiter le potentiel de la diaspora pour le développement de l'Afrique, les politiques doivent prendre en compte les aspects propres au continent et même au pays. À cet égard, il importe d'adapter les approches et les solutions aux contextes nationaux, à tenir compte du caractère sensible des conflits, à ne pas nuire et à ne laisser personne de côté.
- L'engagement accru de la diaspora doit également prévenir les facteurs de fragilité et y remédier, renforcer la cohésion sociale et stimuler la résilience aux niveaux continental, régional, national, infranational et communautaire.
- Il convient également, au stade de l'élaboration des politiques, de déterminer les effets multiplicateurs potentiels et les avantages connexes pour d'autres secteurs de l'économie. Pour maximiser l'impact, l'élaboration des politiques devrait faire appel à des indicateurs clairs de responsabilité et à des stratégies de suivi des progrès réalisés par les différentes parties prenantes associées à la diaspora.
- L'efficacité de ces politiques destinées à renforcer le rôle de la diaspora africaine dans la promotion du développement dans les cinq domaines identifiés repose, essentiellement, sur le niveau d'engagement de la diaspora, l'environnement favorable, le degré d'intégration (images, perceptions, identité et confiance), le niveau d'engagement de la diaspora et son degré d'intégration. La diaspora peut en effet jouer un rôle plus important dans l'économie quand elle est reconnue, impliquée, engagée et qu'elle a gagné la confiance de ses membres.
- Pour libérer le potentiel de la diaspora, les politiques devraient être axées sur les partenariats, par exemple le développement de collaborations entre les pays d'origine et les pays d'accueil, des alliances contractuelles avec des associations ou au niveau local avec des régions et des niveaux locaux, et la collaboration avec des acteurs privés, des universités, des entreprises publiques et d'autres parties prenantes du développement.
- La conception de ces politiques devrait également veiller à ce que les pouvoirs publics jouent un rôle moteur dans les initiatives de développement des diasporas, par exemple en renforçant la transparence et en évitant les conflits d'intérêts et les inégalités entre les pays d'accueil et d'origine et entre les différentes parties prenantes, afin de parvenir à une cohérence politique et à une bonne utilisation des ressources disponibles.

4. Enseignements tirés

- Au cours des trente dernières années, les différentes façons dont la diaspora contribue au développement de l'Afrique ont été identifiées, et une gamme diversifiée de programmes et de projets pratiques ont été mis en œuvre, démontrant les impacts positifs et durables du développement de la diaspora. Ce travail de pionnier a été mené principalement par des professionnels et des réseaux de la diaspora africaine tels que la Fondation africaine pour le développement (AFFORD-UK), créée en 1994. Grâce à leur plaidoyer politique et à des démonstrations concrètes, les cadres qu'ils ont développés sont désormais reconnus par des institutions mondiales, régionales et nationales, et incorporés dans les accords internationaux et les cadres mondiaux sur la migration, la diaspora et le développement.
- Les institutions multilatérales, telles que la Banque africaine de développement, devraient accroître leur soutien au segment de la diaspora et du développement, ce qui permettrait de débloquer des opportunités inexploitées et de stimuler une croissance et un changement transformateurs dans le secteur pour un développement durable et inclusif en Afrique dans le domaine de la migration, de la diaspora et du développement.
- L'intégration de la diaspora à la planification du développement et à la mise en œuvre des politiques pourrait amener à libérer tout son potentiel. Ses membres disposent d'une richesse à partager en termes de connaissances et d'expériences acquises dans leurs pays d'accueil.
- Il est capital d'insuffler une bonne volonté politique pour instaurer la confiance avec la diaspora afin de lui permettre de se mobiliser davantage d'investir sur le continent africain.
- Il est essentiel d'établir le profil des investisseurs de la diaspora afin de comprendre leurs caractéristiques et leurs intérêts et de concevoir des produits adaptés pour attirer des fonds du secteur privé et d'autres investisseurs. Il est possible d'atteindre cet objectif grâce à des données solides sur la diaspora et à la numérisation.
- Il est essentiel de trouver des moyens utiles et solides d'intégrer et de retenir la diaspora afin de créer une dynamique de connaissances pour l'Afrique et stimuler l'échange de connaissances entre la diaspora et les Africains à travers le continent.
- La création et le maintien de forums de recherche très actifs qui permettent aux diasporas de revenir sur le continent en vue d'aider dans le mentorat, y compris le mentorat virtuel, peuvent encourager de manière significative la fuite des compétences.
- Les transferts de fonds sont devenus une source importante de financement du développement. Ce sont des sources de financement stables, prévisibles et résilientes, et leur titrisation peut contribuer à débloquer d'importants montants de capitaux en vue du financement de projets.
- La mise en place d'une série de projets susceptibles d'attirer des financements et leur mise à disposition des investisseurs de la diaspora par le biais de foires aux projets organisées pourrait contribuer à établir le marché des obligations de la diaspora.
- Une approche régionale est essentielle pour combler les lacunes en matière d'information et réduire les asymétries dans la connaissance continentale de la diaspora.

5. Conclusion

- Il semble important de déployer un effort concerté aux niveaux national, régional et mondial pour s'engager auprès de la diaspora africaine. Il incombe aux pouvoirs publics de favoriser la confiance entre eux et leur diaspora et de partager des informations de manière transparente. Plus la diaspora sera informée sur son pays d'origine ou son héritage, mieux s'engagera-t-elle. Elle enverra non seulement de l'argent, mais elle participera aussi aux processus politiques et de développement de manière globale.
- En raison de leur pouvoir de rassemblement, les institutions multilatérales peuvent faciliter l'engagement entre la diaspora et le continent, et elles pourraient également donner la priorité aux efforts déployés aux niveaux régional et mondial pour renforcer les financements en faveur du développement.
- Les obligations destinées à la diaspora ont le potentiel de financer des projets d'infrastructure tant de petite que de grande envergure, ainsi que pour les infrastructures communautaires. Elles peuvent également servir de rempart pour amortir la fuite des capitaux tout en attirant les économies de la diaspora vers le continent.
- Il est nécessaire de : réduire les coûts des transferts d'argent; réduire les risques des investissements; standardiser la titrisation des transferts d'argent; développer des instruments financiers ciblés; harmoniser et réduire les exigences en matière d'obligations et de capitaux, les cadres et les instruments juridiques pour atténuer les risques; développer des instruments innovants pour la titrisation des transferts d'argent de la diaspora; améliorer l'environnement des affaires; développer et lancer des obligations inclusives de la diaspora; mettre en œuvre le cadre pour la Corporation financière de la diaspora africaine (ADFC) en tant que projet héritage de l'Union africaine sur l'investissement de la diaspora; renforcer les stratégies de communication et d'engagement efficaces avec la diaspora africaine; renforcer le système de paiement et les régimes de règlement africains; créer une base de données solide de la diaspora africaine; créer un Fonds de développement des connaissances et des capacités pour l'Afrique; développer des programmes permettant à la diaspora de se reconnecter à l'Afrique; créer une Fondation scientifique pour l'Afrique afin de promouvoir les progrès dans les domaines de la science, de l'innovation et du transfert de technologie; soutenir l'expansion d'une communauté virtuelle de chercheurs grâce à des bourses d'études; mettre en place des programmes de liaison avec la diaspora axés sur la mobilisation des investissements de la diaspora; exploiter la numérisation pour développer les programmes de transfert de connaissances à grande échelle; établir des hubs d'innovation; et créer de nouvelles voies de mobilité des talents à l'intérieur de l'Afrique.
- Les résultats politiques souhaités et la concrétisation des avantages de la diaspora dépendent du calendrier politique, de l'opportunité et de la flexibilité dans la mise en œuvre des politiques par rapport aux contextes.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

